Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 05/12/2025
ID : 046-284600012-20251205-DB20251205_7-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
SDIS LOT
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DELIBERATION N°7
BUREAU DU CASDIS
SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2025

Numéro enregistrement Préfecture : DB20251205-7

AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX - PROJET REGOURD

Sur convocation du 28 novembre 2025, les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis vendredi 5 décembre 2025 à 10h30, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :
Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Christian PONS, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Véronique CHASSAIN

Assistaient également :
Colonel hors-classe Jean-François GALTIE

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Considérant que le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Lot s'est engagé à construire un nouveau centre de secours principal et un pôle logistique à Cahors.

Suite à la rédaction des pièces techniques par la maîtrise d'œuvre et avec l'appui du service Grands projets bâtiments du Département du Lot, le SDIS a publié le dossier de consultation des entreprises le 23/07/2025 pour une remise des offres le 30/09/2025. Après examen des offres, il a été posé des questions techniques et des demandes d'informations sur des offres jugées anormalement basses aux candidats pour un retour le 19/11/2025 à 17 heures.

La maîtrise d'œuvre a ensuite communiqué son rapport d'analyse des offres pour un examen en Commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 05/12/2025
ID : 046-284600012-20251205-DB20251205_7-DE

Lors de sa séance du 05/12/2025, et en application des critères imposés par le règlement de consultation, la Commission d'appel d'offres a choisi les offres économiquement les plus avantageuses des soumissionnaires pour les lots 1 à 18 :

LOT	TITULAIRE	CODE POSTAL	CONDITIONS	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
N° 1 – Terrassements – VRD – Clôtures	MARCOULY	46 700	Acceptation offre de base	1 798 652, 90	2 158 383, 48
N° 2 – Gros œuvre	SAS SOCIETE DE PREFABRICATION DE CONSTRUCTION (SOPRECO)	31 670	Acceptation offre de base	2 965 000, 00	3 558 000, 00
N° 3 – Charpente bois	SAS MALIGES CONSTRUCTION BOIS	48 100	Acceptation offre de base	307 865, 00	369 438, 00
N° 4 – Charpente métallique	MAMBERT SAS	46 130	Acceptation offre de base	187 990, 00	225 588, 00
N° 5 – Couverture bac-étanchéité	SAS SOCIETE DE COUVERTURE ETANCHEITE PERIGOURDIN (SCEP)	24 750	Acceptation offre de base	760 576, 86	912 692, 23
N° 6 – Bardage métallique et fibre ciment	DA COSTA BATIMENTS	32 700	Acceptation offre de base	513 298, 36	615 958, 03
N° 7 – Menuiseries extérieures aluminium	SOCIETE D'EXPLOITATION CHOUZENOUX	19 360	Acceptation offre de base	344 394, 00	413 272, 80
N° 8 – Menuiseries intérieures bois	SYLVEA SAS	82 000	Acceptation offre de base	262 799, 24	315 359, 09
N° 9 – Plâtrerie – Isolation - Peinture	SARL VEDEILHE et SAS LAGARRIGUE	82 000	Acceptation offre de base	245 648, 10	294 777, 72
N° 10 – Faux-plafond	SAS OCTOPUS	46 000	Acceptation offre de base	65 282, 26	78 338, 71
N° 11 – Serrurerie	METAL LIFT 82	82 000	Acceptation offre de base	298 795, 00	358 554, 00
N° 12 – Revêtements de sols	SARL MERTZ CARRELAGE	46 100	Acceptation offre de base	233 168, 92	279 802, 70
N° 13 - Portes sectionnelles	RECORD PORTES AUTOMATIQUES	31 600	Acceptation offre de base	61 000, 00	73 200, 00
N° 14 – Monte-charge	SARL JP PALMERO INDUSTRIE	82 170	Acceptation offre de base	46 036, 06	55 243, 27
N° 15 – Pylône mat	SAS TV COM	24 110	Acceptation offre de base	58 737, 35	70 484, 82
N° 16 – Plomberie – Chauffage – Ventilation - Climatisation	SAS GENIE CLIMATIQUE MISPOUILLE (GCM)	82 000	Acceptation offre de base – Variante non retenue	1 505 315, 32	1 806 378, 38
N° 17 - Electricité	SAS ALELEC	82 000	Acceptation offre de base	617 759, 32	741 311, 18
N° 18 - Photovoltaïque	SAS JDE	46 140	Acceptation offre de base	75 916, 00	91 099, 20
TOTAL				**10 348 234, 68**	**12 417 881, 61**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 05/12/2025
ID : 046-284600012-20251205-DB20251205_7-DE

Le Bureau du CASDIS doit valider le choix de la Commission d'appel d'offres

Pour rappel, le lot n° 19 – Démolition – Désamiantage – Dépose plomb a fait l'objet d'une procédure adaptée ouverte (Articles R 2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande publique).

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offres, les membres du Bureau du CASDIS, après en avoir délibérés :

- Autorisent le Président du CASDIS à attribuer et signer les marchés de travaux de construction du Centre d'Incendie et de Secours Principal (CSP) de Cahors et du Groupement des Services Techniques et des Bâtiments (GSTB) du SDIS du Lot.

Détail du vote :
Présents : 05
Votants : 05
Pour : 05
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 5 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Lot

Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr